



Newsletter Caéssienne n° 3

Nouvelle année, nouvelles résolutions.

Je m'adresse à vous, adhérent(e)s et je vous demande de prendre, une fois n'est pas coutume, une bonne résolution en 2019 :

Celle de **FAIRE PREUVE DE PATIENCE** à l'égard des membres bénévoles du CDAS du CAES. En 2018 avec le départ de Katia et un afflux incroyable de demandes d'aide sociale et de Sécurité Routière en fin d'année, nous avons dû faire face à un travail énorme en très peu de temps. Nous allons assurer tout ce travail, soyez rassuré(e)s avec un délai un peu plus long que d'habitude (15 février au grand maximum pour toutes les demandes de décembre 2018). En effet, dans la lettre caéssienne n°2 et le bilan d'activités de 2018, j'évoquais 3 changements et deux défis pour le CAES.

Tous ces challenges sont en passe d'être gagnés :

La nouvelle organisation administrative du secrétariat du CAES avec le remplacement de la secrétaire permanente salariée par pas moins de 3 bénévoles - Michelle, Christine et Annie - , avec la nouvelle boîte mail du bureau qui fonctionne enfin, avec les adresses « gmail » des responsables de commission ou de thématique qui permettent d'échanger en direct avec vous, renforcé par le document synthétique « CAES MODE D'EMPLOI » (voir onglet « communiquons » sur le site).

Les locations Odalys avec le nouveau système de réservation et de paiement, testé lors des vacances d'hiver et maintenant avec les vacances de printemps, d'été et d'automne, semble atteindre sa vitesse de croisière malgré quelques imperfections (onglet Locations d'été/communiqué 1354).

L'ouverture de la page Facebook du CAES. Je vous invite à y faire un tour. Vous pourrez tchatter avec le CAES et entre vous.

Nous sommes en train de mettre en place un maillage local, qui s'étoffe doucement mais sûrement, de « **référénts caéssiens** » bénévoles, de militants sociaux, qui feront en sorte de fédérer les DPCSR, IPCSR et Administratifs dans leur département ou leur région. Ils auront comme tâches essentielles de vous informer, au plus près de vous, des activités et prestations du CAES tout au long de l'année et une fois par an, au cours d'une réunion technique et ils seront en charge d'organiser pots de départ (retraite) et d'arrivée (installation en 1ère affectation), manifestations locales et cela avec une participation financière du CAES. Si vous êtes intéressé(e)s, **faites-vous connaître en nous contactant** (cf. site du CAES, onglet « contactez-nous », ou au 06 46 13 77 11). L'idéal serait d'avoir un référent caéssien par département.

Plus que jamais l'équipe actuelle fait siens les objectifs fixés par les statuts de 1996 et notamment le premier :

"L'Association a pour but :

1°) d'organiser des loisirs pour ses adhérents et leur famille en vue de développer entre eux, en dehors de toute préoccupation d'ordre politique, philosophique, religieux ou syndical, des relations d'amitié et de bonne camaraderie.

C'est ainsi que nous n'avons jamais été aussi nombreux au CAES, plus de 500 adhérent(e)s en 2018 avec un budget social complètement dépensé et un budget Sécurité Routière largement dépassé.

Le CAES n'oublie pas les agents !

Le CAES n'oublie pas ses adhérents !

Alors n'oubliez pas le CAES !

Ayez le réflexe CAES !

Merci.

Gaston GAY , Président du CAES de l'ex-SNEPC